CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E39598** **VALABLE JUSQU'AU** **13/06/2027**

ÉDITÉ LE 22/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/1993

Raison sociale : HEBRAS GARCIA

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/11/1993

Capital : 7 622

352 CHEMIN DE BOURGADE HAUTE
47300 PUJOLS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 392896049RM47

Siret : 392 896 049 00039

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 7104732

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 64507606

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 64507606

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 05 53 70 17 36 **Fax :** 05 53 70 64 57

Portable :

Responsabilité légale :
GARCIA PHILIPPE CO-GÉRANT / GARCIA HUGO CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.hebras-garcia.fr

E-mail : secretariat@hebrasgarcia.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 918 355 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée)	5	11/05/2023
4312	Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois	2	21/05/2026
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	5	11/05/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/05/2026 15:08

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E39598** **VALABLE JUSQU'AU** **13/06/2027**

ÉDITÉ LE **22/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/1993
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/11/1993
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 392896049RM47

Siret : **392 896 049 00039**
Code NACE : 4331Z
Numéro caisse de congés payés : 7104732
Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 64507606
Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 64507606
Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **HEBRAS GARCIA**

352 CHEMIN DE BOURGADE HAUTE
47300 PUJOLS

Téléphone : 05 53 70 17 36 **Fax :** 05 53 70 64 57
Portable :

Site Internet : http://www.hebras-garcia.fr
E-mail : secretariat@hebrasgarcia.fr

Responsabilité légale :
GARCIA PHILIPPE CO-GÉRANT / GARCIA HUGO CO-GÉRANT

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	11/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/05/2026 15:08

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.